



SENINGHEM



Bulletin Municipal n°20 *Juillet 2017*





SENINGHEM DU CASSE

**SAMEDI
29 JUILLET**

18h30: Marche 5,9 ou 12 Kms 4€
Départ de la salle d'activités
Inscriptions à partir de 17h45
Sandwich et boisson à l'arrivée

**LUNDI
31 JUILLET**

18h30: Spectacle du centre de loisirs
Distribution de tickets aux enfants de la commune, **Restauration**

**DIMANCHE
30 JUILLET**

- 8h/18h: Brocante** rue principale 2€/4m
- 9h/12h: Concours de pétanque** au stade
- 16h: Spectacle de danse** par Seningh'en danse (groupe ados)
- 17h: Tir à la corde « Inter Associations »** avec la participation de Nielles-les-bléquin
- 18h: Concert « Dinguemoiselle Tour »** interprété par Gaëlle duvivier
- 20h: Repas « cochon à la broche » 12€** sur réservation, **Soirée dansante** animée par « Frizoo-sound »
- 23h: Feu d'artifice**





AGENDA des MANIFESTATIONS

- *Vendredi 14 JUILLET 2017 : FETE NATIONALE*
- *Les 29/30/31 JUILLET 2017 : DUCASSE du VILLAGE*
- *Du 3 au 11 SEPTEMBRE 2017 : NEUVAINES à NOTRE-DAME des ARDENTS*
- *Samedi 23 SEPTEMBRE 2017 : NETTOYONS la NATURE*
- *Samedi 14 OCTOBRE 2017 : REPAS de La BOULE SENINGHEMOISE*
- *Dimanche 22 OCTOBRE 2017 : CONCOURS de CARTES du CLUB de l'AMITIE*
- *Samedi 28 OCTOBRE 2017 : INAUGURATION des DELICES de LEA*
- *Samedi 11 NOVEMBRE 2017 : CEREMONIE COMMEMORATIVE du 11 NOVEMBRE*
- *Du 19 au 23 DECEMBRE 2017 : DISTRIBUTION des COLIS de NOEL*
- *Mercredi 20 DECEMBRE 2017 : ARBRE de NOEL des ENFANTS du FOOT*
- *Vendredi 22 DECEMBRE 2017 : ARBRE de NOEL des ENFANTS du VILLAGE*
- *Dimanche 31 DECEMBRE 2017 : REVEILLON de ST SYLVESTRE*

PERMANENCES de la Mairie

Du 3 Juillet au 5 Août puis du 14 au 26 Août :

-la Mairie sera ouverte les Mardis et Jeudis de 17h30 à 19h.

Du 7 au 12 Août puis à compter du 28 Août :

-Retour aux horaires habituels : Lundi et Jeudi de 16h30 à 19h / Mardi de 15h à 17h





INFOS – Rappels !

- **Ordures Ménagères et Tri.**

Le tonnage en 2016 a une nouvelle fois augmenté : - **225.4 kg par habitant et par an ! Essayons donc de diminuer cette quantité et pensons au compostage quand c'est possible.**

Celui du tri sélectif (papier, cartons,..) baisse : - 56.9 kg/hab/an, comme celui du verre : - 46.6kg/hab/an, cependant ces déchets ont une seconde vie !

Attention : Le verre est à déposer dans les colonnes d'apport et non à côté dans des sachets ! **Pour le reste, la déchetterie n'est qu'à quelques kilomètres !**

- **La rénovation des dépendances de la mairie se poursuit.**

La municipalité va y proposer un « bistrot » avec épicerie et relais multi-services. **Une ouverture provisoire se fera lors de la Ducasse dans les locaux de la mairie.**

- **Mme Christelle PETIT, secrétaire de mairie depuis 2008 nous quitte.**

Elle a demandé sa mutation pour la commune voisine d'ACQUIN-WESTBECOURT. Le recrutement d'une personne qualifiée est en cours.

- **Remerciements.**

Ce bulletin municipal est le **vingtième numéro depuis 2008, je remercie très chaleureusement sa rédactrice Fabienne** pour son investissement dans cet outil d'information auprès de nos habitants.

Bonne lecture à tous !

Le Maire, C Tellier.

ETAT CIVIL 2017

Nos joies et nos peines.

La Cigogne est passée...

1. **Maé, Narcisse, Guy MIONNET** né le 5 Janvier 2017 à 10h34 de Thierry MIONNET et de Anne-Sophie EUCHIN - domiciliés 64 rue des Grands Bois à Watterdal 62380 SENINGHEM
2. **Mathéo, Nathan, Olivier TASSART** né le 20 Janvier 2017 à CALAIS de Olivier TASSART et de Elodie SERGENT - domiciliés 112 rue Principale 62380 SENINGHEM
3. **Chloé, Marion, Elise THOMAS** née le 31 Janvier 2017 à BLENDECQUES de Johann THOMAS et Céline RAEVEL - domiciliés 10 rue des Tilleuls 62380 SENINGHEM

Nous avons eu la douleur de perdre...

- **Mme Thérèse FAYEULLE**, âgée de 78 ans, décédée à Seninghem le 13 Janvier 2017
- **Mme Denise DUBOIS** (chez Mme Carlu), âgée de 84 ans, décédée à Seninghem le 13 Février 2017
- **Mme Berthe DUCROCQ**, âgée de 92 ans, décédée à l'Hepad d'Arques le 16 Février 2017
- **Mme Léonie THOMAS**, décédée à Beuvry le 16 Février 2017
- **Mr Gérard DALLERY-BLET**, âgé de 67 ans, décédé le 24 Mars 2017
- **Mr David LOUCHET**, âgé de 49 ans, décédé à Seninghem le 18 Mai 2017



Sécheresse - Appel à économiser l'eau sur le Pas-de-Calais

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécheresse : appel à économiser l'eau sur l'ensemble du département du Pas-de-Calais

Le département du Pas-de-Calais accuse fin mai un déficit pluviométrique cumulé depuis l'automne de 30 % en moyenne pouvant atteindre 50 % dans certains secteurs. Les faibles pluies hivernales n'ont donc pas permis la recharge des nappes phréatiques.

Le niveau des nappes souterraines est modérément bas ce qui ne pose pas à court terme de problème pour l'alimentation humaine mais la tendance est à la baisse. Les débits des cours d'eau sont en forte diminution mais restent au-dessus des niveaux de référence sauf dans le Boulonnais où le seuil de vigilance est atteint sur la Liane et la Slack.

Par ailleurs les cours d'eau qui alimentent le delta de l'Aa montrent des baisses de débit qui nécessitent une vigilance accrue pour maintenir les niveaux des canaux. Les observations sur le niveau des écoulements aux sources des cours d'eau confirment la tendance forte à la baisse des débits et montrent une dégradation de l'état écologique des cours d'eau.

Les orages et averses annoncés la semaine prochaine n'amélioreront, le cas échéant, que très sensiblement et ponctuellement la situation.

Cette situation conduit Fabien SUDRY, Préfet du Pas-de-Calais, à appeler la population à un comportement citoyen en réduisant les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables **afin de ne pas être tenu en juillet ou août de prendre des mesures obligatoires de limitation des usages de l'eau.**

Deux territoires font l'objet d'une attention particulière car les tensions y sont fortes sur les eaux de surface :

- Le Boulonnais : la Liane qui assure en grande partie l'alimentation en eau de la population a atteint le seuil de vigilance.
- Les canaux du delta de l'Aa notamment le canal de Calais : l'enjeu est le maintien des canaux à un niveau minimal pour la navigation et la stabilité des berges sachant que ces canaux sont vitaux également en période de crues. Les prélèvements pour l'agriculture restent autorisés tant que Voies Navigables de France (VNF) peut maintenir la côte de référence basse. Pour y contribuer, les agriculteurs ont convenu collectivement de réserver l'irrigation aux cultures les plus sensibles (pomme de terre, légumes, maïs) et de ne pas arroser entre 11h00 et 17h00.

La Préfecture du Pas-de-Calais et l'ensemble des services de l'État suivent la situation avec une attention particulière pour anticiper les risques de crise.



Le rôle de l'ANFR dans la protection de la réception TV

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un **établissement public** administratif placé auprès du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique.

Elle est **chargée par la loi**, conjointement avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel, **de la protection de la réception de la TNT** reçue par voie hertzienne terrestre, c'est-à-dire par l'antenne râteau installée sur le toit.

➤ QUAND L'ANTENNISTE INTERVIENT-IL ?

Les difficultés de réception peuvent être liées à des installations domestiques défectueuses. Celles-ci relèvent de la responsabilité du téléspectateur en habitat individuel, du gestionnaire d'immeuble en habitat collectif. Ils doivent donc faire appel à un antenniste pour une remise à niveau des équipements.



➤ QUAND L'ANFR INTERVIENT-ELLE ?

L'Agence apporte son expertise technique lorsque les problèmes ont une cause extérieure à l'installation individuelle ou collective. C'est par exemple le cas pour :

- des dysfonctionnements de l'émetteur qui diffuse les signaux TNT ;
- des évolutions de la diffusion engendrant des modifications de la couverture TNT ;
- des brouillages causés par d'autres services utilisant également des fréquences.

La 4G se déploie dans votre commune sur des fréquences qui peuvent, dans certains cas, altérer la bonne réception de la TNT.



**POUR CONTACTER L'ANFR
ET ÊTRE INFORMÉ
DES ACTIONS MENÉES :**

APPELEZ LE 0 970 818 818

du lundi au vendredi, de 8h à 19h, appel non surtaxé

Des informations sur www.recevoirlatnt.fr



ENQUETE EN LIGNE

Enquête en ligne – étude sociologique sur les usages et pratiques du numérique en Pays de Saint-Omer

Usages et pratiques du numérique, participez à l'enquête en ligne sur ➡ <https://lc.cx/J88q>

Dans le cadre de la stratégie numérique du Pays de Saint-Omer, une étude sociologique sur les usages et pratiques du numérique est en cours de réalisation. Elle a pour objectif de consolider la stratégie numérique dans sa dimension territoriale. A cet effet, une enquête en ligne grand public a été réalisée du 31 mars au 5 mai dernier. Toutefois, par manque de représentativité (230 répondants à l'échelle du Pays de Saint-Omer), l'enquête est relancée pour atteindre au minimum 480 réponses.

PARTICIPEZ
À L'ENQUÊTE EN LIGNE
 SUR : <https://lc.cx/J88q>

Usages et pratiques du numérique
 en Pays de Saint-Omer

Ne pas jeter sur la voie publique



COMPTE-RENDU du 19 JANVIER 2017

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

Secrétaire de la séance : -Mr Jean-Marie Guilbert.

1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Vendredi 9 Décembre 2016, Mr le Maire donne quelques informations sur les différents points abordés ce jour-là :

a. Le **verger** mis en place à Watterdal en décembre recevra la visite des responsables du parc des Caps et Marais d'Opale et de la SNCF, le financeur, ce vendredi 20 Janvier à 10h30.

b. La transformation des dépendances de la mairie **en bistrot de pays** se poursuit.

c. Concernant le projet **de Défense Incendie**, Mr le Sénateur, Conseiller départemental, est intervenu auprès des services compétents du Département afin d'obtenir un avis favorable sur la demande de soutien financier.

d. Les relevés concernant les **rénovations des voiries en 2017**, réalisés par Mr C Leclercq ont été communiqués aux entreprises : -Ducrocq TP, -Colas, et-Eiffage. Les devis sont attendus pour fin Janvier.

e. Pour la rénovation de **la cour de l'école**, deux demandes de subventions ont été déposées :-la 1ère au niveau de la Dotation des Territoires Ruraux (DETR au taux de 25%), -la 2ème dans le cadre de la réserve parlementaire de Mr Le Sénateur. Mr le Maire espère une suite favorable.

f. la **cabine téléphonique** va être enlevée dans les prochains jours. Elle n'est plus électrifiée depuis le 10 Janvier. Par ailleurs, la pose d'un **coffret téléphone** a été demandé le 20 Décembre dans le cadre de la sécurité des élèves.

2) L'ordre du jour de la séance est relu:

a)Eclairage Public: - adhésion à la centrale d'Achat de la Fédération Départementale de l'Energie et au service de conseiller en énergie partagé.

Dans le cadre de la suppression des éclairages vétustes, Mr le Maire présente au Conseil Municipal les informations obtenues lors de sa rencontre avec le conseiller en Energie Partagé. Un diagnostic du parc doit être réalisé. La solution est d'accéder à la centrale d'achats d'audits d'éclairage public de la FDE qui finance 70% de l'analyse. Ensuite, il faut déléguer la conception du projet à une maîtrise d'œuvre partenaire ou demander l'aide du Conseiller ; afin de vérifier la bonne réalisation des travaux. Si l'économie est supérieure à 50% et si les boules et ballons fluos sont supprimés, l'aide est de 240€ par lanterne. Les projets de délibérations et de conventions sont lus.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **-autorise l'adhésion de la commune** à la centrale d'achat de la FDE 62, et au service de Conseiller en énergie partagé, approuve les termes des conventions d'adhésion, **autorise le Maire à signer ces conventions**, à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires et à prendre toute mesure relative à l'exécution des marchés publics ou accords, au nom et pour le compte de la commune.

Par ailleurs, il est décidé d'installer de **nouveaux points lumineux** rue P Lefrançois et au hameau du Lusquet.



b) Protection contre la foudre de l'église Saint Martin : Mr le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société « Indelec » pour la mise en conformité de la protection Foudre de l'église « St Martin ». Cette entreprise a été contactée directement par « BCM Foudre » qui avait contrôlé l'installation le 28 Octobre. Le montant du devis s'élève à 8 166€ TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de **contacter d'autres entreprises** pour cette protection contre la foudre.

c) Demandes de Subventions : Mr le Maire donne connaissance à l'assemblée de deux demandes de subventions :-l'une de la **chambre des Métiers** et de l'Artisanat dans le cadre de l'apprentissage,-l'autre de l'Association « **Les Papillons Blancs** » qui s'investit auprès des personnes porteuses d'un handicap mental .

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **refuse ces demandes de soutien**.

d) Demande de prise d'un Arrêté de Mise en Péril : Mr le Maire donne lecture d'un courrier adressé par un habitant qui alerte l'ensemble du Conseil Municipal sur le mauvais état de bâtiments privés et une possible mise en péril à établir. Des photographies sont jointes.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de **ne pas prendre d'arrêté de mise en péril** car le propriétaire des bâtiments est en train d'effectuer des démarches pour solutionner le problème.

e) Questions diverses :

1. Opération TEPCV « Véhicule partagé en Milieu rural » : Mr le Maire présente à l'assemblée l'action concernant un partage de véhicules électriques en milieu rural portée par la communauté de communes du Pays de Lumbres dans le cadre du Territoire à énergie positive pour la croissance verte et pour le climat. La CCPL souhaite s'équiper de trois véhicules électriques mis à disposition des habitants sur trois communes différentes en lien avec les bassins de vie identifiés dans le PLUI avec la mise en place d'un système de réservation en ligne de ces véhicules. Il s'agit d'offrir une solution de mobilité adaptée au milieu rural .Le plan de financement est présenté.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide que **la commune de SENINGHEM pose sa candidature à la mise en place d'un véhicule électrique** sur son territoire ainsi que sur le bassin de vie de la vallée de l'Urne à l'Eau.

2. Parcours du Cœur 2017 : La Municipalité organisera un parcours du Cœur **le Samedi 1^{er} Avril 2017**.

3. Cession de terrain dans le cadre de servitudes de réseaux : Mr le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la proposition de cession d'une partie de terrain(250 m2 environ) par un particulier afin de résoudre un problème **de servitudes pour les réseaux d'électricité et d'eau** de 2 parcelles constructibles. Ce terrain servirait alors de voie publique d'accès aux 2 lots. Les plans sont présentés. Des travaux de voirie seraient à entreprendre.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite que le demandeur **trouve une autre solution avec les propriétaires voisins**. Par ailleurs, des demandes similaires pourraient être déposées par d'autres propriétaires. Si le demandeur s'engage à effectuer les travaux de voirie, la décision de la municipalité pourrait être revue.

4. Achat d'un robot : Il est décidé l'achat d'un nouveau robot pour la cantine scolaire. Cette dépense sera inscrite au budget 2017 en investissement.

5. Les dégradations commises ces derniers jours sont intolérables ! La gendarmerie effectue une enquête. Des informations ont été obtenues. Une surveillance accrue de tous est souhaitée.

Le Maire, C TELLIER



COMPTE-RENDU du 9 MARS 2017

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Mme Charline FRAMMERY et Mr Paul Henri AVART excusés.

Secrétaire de la séance : -Mme Sylvianne LARDEUR.

1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Jeudi 19 Janvier 2017, Mr le Maire ouvre la séance et précise quelques points abordés ce jour- là :

a. La dépose de la **cabine téléphonique** n'est toujours pas faite malgré plusieurs rappels. La demande d'un coffret -sécurité contre la mairie est restée sans réponse.

b. Le responsable de la SNCF est satisfait du **verger** implanté à Watterdal. Une petite manifestation avec les différents intervenants sera programmée au printemps.

c. L'**audit de l'éclairage public** a été demandé auprès de la FDE.

d. La cession de terrain dans le cadre de **servitudes de réseaux** (eau et électricité) n'est plus d'actualité. Le demandeur a trouvé une solution avec le propriétaire voisin.

e. La mise en place d'un **véhicule électrique** à disposition des habitants afin d'offrir une solution de mobilité adaptée au milieu rural avec système de réservation en ligne va se faire dans les prochains mois. L'action a été retenue par le ministère de l'écologie et sera subventionnée à hauteur de 80%.

f. La **tribune de l'église** a été contrôlée par les Ateliers du Bléquin. Aucun défaut n'a été remarqué, cependant selon la réglementation, elle ne peut accueillir plus de **19 personnes lors des cérémonies religieuses.**

g. Un autre devis concernant la **remise en conformité aux normes actuelles de l'installation paratonnerre de l'église** a été établi par la société Paschal. Il s'élève à 13 583.77€ TTC sans les tranchées qui sont à la charge de la commune. Une troisième entreprise (Huchez) a été contactée. Sa proposition est attendue.

2) L'ordre du jour de la séance est relu:

a)-Révision des statuts du SIDEALF (syndicat Intercommunal des eaux et assainissement de la région de Lumbres et Fauquembergues): Mr le Maire donne lecture des statuts révisés du SIDEALF. L'intégration de la CAPSO au sein du SIDEALF implique cette révision des statuts du Syndicat qui devient un syndicat mixte.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **-adopte la modification des statuts telle que proposée.**

b) Contrôle technique des points d'eau incendie de la commune: Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le SIDEALF a décidé la mise en place d'un service de contrôle technique des points d'eau incendie à compter du 1^{er} Janvier 2017. Le coût est de **30€ par poteau incendie et 20€ par citerne incendie.** Il s'agit d'une rémunération forfaitaire qui pourra être réajustée chaque année. Une convention est établie pour une durée d'un an. Elle est renouvelable tacitement. Il peut aussi remplacer les poteaux défectueux. Par ailleurs, Mr le Maire a reçu une proposition de la société Parent d'Houdain .Le tarif proposé est de 23 € HT par point d'eau incendie sans distinction.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier cette mission de **contrôle technique des points d'eau incendie au SIDEALF** dont la commune dépend.

Il autorise Mr le Maire à signer la convention qui définit les modalités de la prestation de service ainsi que tous autres documents administratifs relatifs à cette mission.



c) Défense Incendie Travaux 2017 : Mr le Maire rappelle à l'assemblée le projet de Défense Incendie établi en 2016. Celui-ci a dû être reporté suite à la nouvelle réglementation fixée par le Département. Pour 2017, il demande de déterminer les travaux à réaliser afin de déposer une demande de financement auprès du Département dans le cadre du FARDA (40% avec un plafond de 10 000€ par citerne et 500€ par poteau). La DETR, subvention de l'état a été obtenue en octobre 2016. Concernant la rue Hamet, on ne trouve pas de terrain disponible pour une citerne, il faudrait donc conserver la solution initiale du renforcement de canalisation. Par ailleurs, la citerne à La Raiderie « Bois Large » n'est plus nécessaire. Mr le Maire propose donc de la remplacer par celle qui peut être posée sur l'ancien chemin du Parc à l'entrée du village.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accepte ces travaux de Défense Incendie pour 2017 et autorise Mr le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires sans dépasser la prévision budgétaire de 2016.**

d) Nouvel enrobé Cour de l'école : Mr le Maire présente les trois devis obtenus (Eiffage, Colas, et Ducrocq). Il informe le Conseil Municipal qu'il a aussi demandé le **contrôle de l'assainissement du groupe scolaire**. Il est programmé ce mardi 14 Mars avec un technicien de Suez. Si une mise en conformité est nécessaire, une aide de l'agence de l'Eau peut être obtenue jusqu'à hauteur de 6000€.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide d'attendre le rapport de visite de l'installation d'assainissement ; autorise Mr le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en cas de réhabilitation urgente, demande à la société Colas de détailler son devis comme les deux autres entreprises, et impose que les travaux soient effectués pendant les vacances d'été.**

e) Travaux de Voirie à inscrire au BP 2017 : Les devis obtenus par les 3 entreprises contactées (Eiffage, Colas, et Ducrocq TP) sont présentés à l'assemblée. Ils ont été établis suivant le descriptif qui leur a été transmis.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide **de confier l'ensemble des travaux de voirie 2017 à l'entreprise Ducrocq, la moins chère : 32 974.40HT.**

Pour raison budgétaire, si des travaux d'assainissement à l'école sont indispensables, la rénovation de l'Impasse des Avesnes (6 503.40€HT) serait reportée en 2018.

f) Questions diverses :

1. Adhésion du SMEVEM au SIDEALF : Le SMEVEM (syndicat des eaux de la vallée et des Monts) désormais composé uniquement des communes d'Esquerdes et de Wisques suite à la création de la CAPSO, sollicite l'adhésion de celui-ci au SIDEALF. Cette demande est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Demande de participation à l'achat d'ordinateurs par la commune de Coulomby Cette demande est refusée à l'unanimité par le conseil municipal, car chaque collectivité a toujours financé les achats de son école. Pour rappel, Seninghem a dépensé : -1228€ en 2014 pour des nouveaux lits dans le dortoir, et -1052€ en 2016 pour des tapis de gym.

3. Subvention à l'Association : « Les Délices de Léa » : Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder **une subvention de 250€** à la nouvelle association communale : « Les Délices de Léa »

4. Suite au transport d'arbres coupés, le chemin du bois de l'église a été abîmé.

Mr le Maire a contacté l'ONF qui s'est engagé à effectuer une remise en état dans les prochaines semaines.

5. Le repas des Aînés est fixé au **Samedi 22 Avril 2017 à 12h30.**

6. Certains parents ne respectent pas les **horaires de la garderie le soir**. Il est donc décidé de réclamer **5€ par quart d'heure supplémentaire**. Le règlement sera modifié en conséquence.

7. Un **forage** pour la Chapelle « Notre Dame des Ardents » a été demandé. Une réglementation stricte est imposée pour ce type de réalisation (distances, règles, analyses de l'eau,...). Avant de donner son avis, le Conseil Municipal demande des informations complémentaires.

Le Maire, C TELLIER



COMPTE-RENDU du 6 AVRIL 2017

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mr Christophe Leclercq (excusé).

Secrétaire de la séance : -Mr Daniel Evrard

1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Jeudi 9 Mars 2017, Mr le Maire donne quelques précisions sur les points abordés ce jour là :

- a. **L'Audit de l'éclairage public** par EDF est en cours de réalisation. De nouvelles mesures seront effectuées pendant la nuit au cours de la semaine du 10 au 15 avril.
- b. Le **rappel des horaires de la garderie** a été fait auprès des parents d'élèves.
- c. Les **panneaux de signalisation « Interdiction Quads/Motos/4X4 »** vandalisés ont été remplacés.
- d. Une réunion d'échanges afin d'améliorer la situation de la **RD 204 à l'entrée Est du village** lors de fortes pluies (route boueuse et glissante) s'est déroulée le 14 Mars. Quelques travaux sur la servitude sont à réaliser afin de canaliser l'eau. Une meilleure pratique agricole de l'exploitant des parcelles en amont est également souhaitée.

2) L'ordre du jour est relu :

a) Approbation du Compte de Gestion 2016 et Affectation des résultats : Mr le Maire présente au Conseil Municipal les données du Compte de Gestion 2016. Le résultat de clôture présente un excédent de 135 483.89€ en section de Fonctionnement, et de 1 767.18 € en section d'Investissement. Il y a un reste à réaliser :- en dépenses d'investissement de 81 300 € (Défense Incendie et réseau d'électrification) soit un besoin de financement de 79 532.82€.

Aucune observation n'est formulée. **Le compte de gestion est accepté à l'unanimité.**

Il est décidé d'affecter comme suit **l'excédent de fonctionnement (résultats) :**

- 79 532.82€ au compte 1068 (recette d'investissement)
- 55 951.07€ au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

b) Compte Administratif 2016 : Mr le Maire présente au Conseil Municipal les dépenses et recettes effectivement réalisées en 2016 :

- En section de **Fonctionnement** : -Total des Dépenses : -407 293.55 €
-Total des Recettes : -473 430.18 €
- En section d'**Investissement** : -Total des Dépenses : -81 118.15 €
-Total des Recettes : -144 053.24 €
- Résultat de clôture de l'ensemble** : -excédent de 129 071.72 €. Avec les reports, il s'élève à 137 251.07 €
- Reste à réaliser en dépenses d'Investissement :- 81 300 €
- **Excédent de fonctionnement reporté sur 2017** : -79 532.82€ au compte 1068 (recette d'investissement) et -55 951.07€ au compte 002
- **Rappel des principaux investissements réalisés en 2016** :- Voirie (rue Hémond, Long Pré, et du bois) :-27 941.17€;-Système Anti-panique à l'école : -4 472.54 €, -Rénovation Dépendances mairie :- 12 449.66€,-Achat panneaux signalisation : 2 581.92€,-Achat : four, aspirateur, tapis gym, jeux : 4874.64 €, -Eclairage Public :-838.46 €, -Achat Licence IV : -4 000 €,...
- Subvention « Voirie » du Département non encore versée à ce jour :-8 426 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce compte Administratif 2016.



c) Budget Communal 2017 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions pour 2017 .Le Budget s'équilibre en recettes et dépenses à : **-549 089.07 €** en Fonctionnement, et **-259 640.58 €** en Investissement.

-En Dépenses d'investissement il est prévu :

- des Equipements de Défense - Incendie (report de la 1ere Tranche)	75 000 €
- l'Extension électrique rue des Tilleuls (report)	6 000 €
- des Travaux de voirie (-Impasses de la Madeleine, Crocq Renoit,...)	41 000€
- les sanitaires et l'Installation électrique des Dépendances	12 000 €
- les travaux de rénovation de l'éclairage Public	20 000 €
- la mise aux normes de l'assainissement du groupe scolaire	20 000 €
- la pose d'un nouvel enrobé sur la cour du groupe scolaire	20 000 €
- l'achat de terrains (pour les citernes incendie)	3 000 €
- des Frais d'études	2 740 € 58
- l'Achat de mobilier et autres ..., des agencements divers	8 000 €
- des Travaux en régie (voirie, dépendances,)	30 000 €
- le remboursement du Capital des emprunts :	21 900 €

- En recettes, il est prévu :

- Un virement de la section de Fonctionnement de :	79 000 €
- La Taxe d'Aménagement	4 000 €
- Un excédent de Fonctionnement capitalisé	79 532 € 82
- Des subventions (DETR, Réserves parlementaires, Conseil Départemental, F.D.E,)	73 200 €
- Une récupération de la TVA sur 2015 (FCTVA)	23 907 € 76

-En Dépenses de Fonctionnement:

Il est prévu :

-pour les charges à caractère général (fournitures, transports frais, assurances, taxes,...) :	157 159 €
-pour les charges de personnel (rémunérations, cotisations,...) :	208 630 €
-pour les Charges de gestion courante :	59 900 €
-pour les Intérêts des Emprunts :	10 750 €
-pour le virement en Investissement :	79 000 €
...etc.	

-En Recettes :

-L'excédent sur 2016 est de :	55 951 € 07
-Les produits des services et ventes :	40 470 €
-les impôts et Taxes :	211 797 €
-les Dotations et participations :	188 571 €
- les revenus des immeubles :	6 000 €
- l'Atténuation de charges	14 000 €etc.

Concernant les **subventions** pour 2017 :-Celle du C.C.A.S est de 2 800€. Celles aux associations s'élèvent à 4 925 €.

Par ailleurs, les tarifs du repas à la cantine scolaire et de la garderie sont inchangés. Ceux du Centre de loisirs et des locations de la salle d'Activités seront modifiés. Des propositions seront présentées au Conseil municipal lors de la prochaine réunion en mai.

Il est également décidé de proposer un tarif de 10€ le m2 pour les terrains nécessaires à la pose des citernes incendie.

-Après délibération, le Budget 2017 est accepté à l'unanimité des membres présents.



d) Vote des taxes d'Imposition:

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition 2016 :

- Taux de Taxe d'habitation 12 %
- Taux de Taxe sur le Foncier bâti 16,50%
- Taux de Taxe sur le Foncier non bâti 42,59%.

Après délibération, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité **de ne pas modifier pour 2017 ces trois taux d'imposition.**

e) Questions diverses :

1. Repas des Aînés : Il est programmé le Samedi 22 Avril à 12h30. Le menu est présenté par Mr J Louis, responsable.

2. Supplément familial: Mr le Maire informe qu'un rappel de supplément familial (environ 2 000€) sera accordé à l'un des agents techniques qui peut en bénéficier alors qu'il est sous contrat.

3. Indemnités des élus (maire et adjoints) : A compter du 1^{er} Janvier 2017, les indemnités sont désormais fixées par rapport à l'indice brut terminal de la fonction publique. Les montants ne seront pas modifiés. Une nouvelle délibération est cependant nécessaire. Elle est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4. Bureau de vote des Elections Présidentielles : Les permanences de chaque conseiller sont établies pour le 23 Avril et le 7 Mai.

5. Il est décidé que **le Centre de loisirs Multi-sites en** association avec la commune voisine de Nielles les Bléquin soit reconduit du 10 au 31 Juillet 2017 sous les mêmes conditions. Une directrice ou directeur doit être trouvé rapidement.

Le Maire, C TELLIER

AVRIL 2017 : DISTRIBUTION de TERREAU par la municipalité





COMPTE-RENDU du 7 JUIN 2017

-Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mr Jacques LOUIS (excusé).

-Secrétaire de la séance : -Mr Philippe DUVAL.

1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Jeudi 6 Avril 2017, Mr le Maire ouvre la séance et donne quelques informations depuis cette dernière réunion :

a. Le repas des Aînés fut d'excellente qualité et a donné entière satisfaction.

b. Mme Ginette BEUGNET qui a souhaité rencontrer le conseil municipal le mardi 2 Mai, n'est plus candidate aux élections législatives.

c. La demande de nouvelles participations financières (4 490 €) pour les charges scolaires concernant les N.A.P et la surveillance de la cantine par la commune de COULOMBY est annulée après réunion entre les trois maires et les élus en charge des affaires scolaires. Une convention entre les trois communes du R P I sera établie pour Septembre.

d. Le dernier devis reçu pour la mise en conformité de la protection foudre à l'église s'élève à 10 324.56 € TTC (Société Huchez). Les travaux seront donc attribués à l'entreprise Indélec, la moins chère pour un montant de 8 166€ TTC).

e. Le nouvel enrobé du groupe scolaire sera réalisé à compter du 16 Août par l'entreprise Ducrocq TP de Nielles les Bléquin. La D E T R, le fonds de soutien à l'Investissement et une aide parlementaire de notre sénateur ont été obtenus.

2) L'ordre du jour est relu :

a) Permanences du Bureau de vote pour les élections législatives des 11 et 18 Juin : Après délibération, il est décidé de 5 créneaux horaires de 2h avec 15 assesseurs. Les conseillers municipaux absents seront remplacés par des électeurs volontaires.

b) Décision modificative au BP Commune 2017 : Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de reprendre au compte 001 une recette de 1 767.18€ (excédent de financement en investissement sur 2016) ; et d'ajouter pour l'équilibre du budget, au compte 21534 « éclairage public » une dépense d'un montant équivalent.

c) Manifestation du 14 Juillet : Après délibération, il est décidé d'organiser à 11h une cérémonie religieuse, puis un dépôt de gerbe au monument aux morts. Ensuite, un dictionnaire ou un chèque « livre » (au choix) sera remis aux entrants en 6ème . Des friandises et un vin d'honneur seront offerts par la municipalité

d) Ducasse des 29/30/et 31 Juillet : Comme chaque année, l'A S C S proposera une randonnée pédestre le samedi 29, un concours de pétanque le 30 matin, un repas dansant le soir. Le Comité des fêtes organisera la brocante du dimanche. Le centre de loisirs présentera son spectacle le lundi 31 vers 18h. La municipalité prendra en charge les attractions foraines, le feu d'artifice et le concert de Melle Gaëlle Duvivier originaire de la commune. Des tickets pour les manèges seront offerts par l'A S C S le lundi soir aux enfants présents.



e) Investissements 2017 :

Mr le Maire présente au Conseil Municipal l'état d'avancement des investissements programmés cette année : **-Le dossier de la défense Incendie n'évolue pas** .Le Conseil Départemental n'a pas encore statué sur son aide financière. Par ailleurs, une réponse définitive est attendue pour déterminer le lieu exact de la citerne souple à l'entrée « Est » du village ; **-Les travaux d'enrobé (Cour de l'école et voies communales)** sont programmés pour la 2^{ème} quinzaine d'Août ; **-L'Audit de l'éclairage public** a été réalisé. L'ajustement des différents **contrats** amènerait une économie de **1 069 € HT par an**, le remplacement de **43 lampes vétustes** permettrait **un gain de 742 € HT par an**. **L'investissement de la commune, subventions de la F D E déduites, serait d'un montant total de 6 880€ HT**. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, **accepte ces travaux d'éclairage public et autorise Mr le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires ; -les travaux de rénovation des dépendances** pour l'ouverture du bistrot de pays multi-services avancent peu à peu. **Une ouverture provisoire est cependant souhaitée pour la ducasse.**

f) Centre de loisirs : Une directrice a été trouvée : Mme Véronique Leroy et les animateurs recrutés. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide **d'accorder les mêmes indemnités que l'année précédente**. Deux navettes assureront la liaison entre Nielles et Seninghem. Un nouveau tarif est établi en tenant compte des observations formulées par la CAF du Pas de Calais : - quotient familial et -nombre d'enfants par famille

e) Questions diverses :

1. Mr le Maire rappelle au conseil municipal la **réunion d'information sur le P L U I** à Esquerdes.
2. **L'organisation des N A P pour Septembre 2017** est évoquée. L'équipe pédagogique du R P I souhaite revenir à la semaine des quatre jours. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, considérant :
 - 1. la difficulté de mettre en place, en milieu rural, des activités de qualité pour les enfants,
 - 2. le souhait des enseignants, décide de demander dès la parution du décret, le **retour à la semaine des quatre jours**. Les animateurs seront informés de cette décision. L'organisation d'un accueil des enfants le mercredi est évoquée. Un sondage sera réalisé auprès des parents d'élèves du RPI.
3. Si **l'arrêt de travail de Mr G Lorthioy** se prolonge, il est décidé de contacter l'ESSAD de St Martin au Laërt et Campagne services afin d'obtenir un devis pour l'entretien des espaces verts.
4. Le **nouveau zonage de l'Assainissement du syndicat des eaux d'Alquines** est accepté par le conseil municipal. Par ailleurs, la commune de Quesques pour le hameau du Verval s'est retirée.
5. La renégociation du contrat de location des copieurs se poursuit.
6. **Désormais, la location de la salle d'Activités** ne sera effective qu'à compter **du dépôt en mairie des deux cautions demandées (300€ + 100€) et de l'attestation d'assurance**. Pour une **annulation de dernière minute, le motif doit être justifié !**

Le Maire, C TELLIER



COMPTE-RENDU du 30 JUIN 2017

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

Secrétaire de la séance : -Mme Marilène Denneuville

1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Mercredi 7 Juin 2017, Mr le Maire ouvre la séance et **précise quelques points** abordés ce jour- là :

A. Une autorisation de commencer les travaux pour la défense extérieure contre l'incendie a été demandée au Conseil Départemental le 19 Juin. Un avis favorable est attendu.

B. Mr G Lorthioy a repris le travail depuis le 12 Juin.

C. Le futur responsable du bistrot de pays a effectué sa formation obligatoire pour la tenue d'un débit de boissons avec licence IV. Une ouverte provisoire est programmée dans la salle de réunion de la mairie le week-end de la ducasse.

D. Le conseil d'école du RPI doit statuer sur le retour de la semaine scolaire de 4 jours ce lundi 3 Juillet.

2) L'ordre du jour de la séance est relu:

a) - Election des Délégués pour les sénatoriales du 24 Septembre 2017 :

Après lecture par Mr le Maire de la circulaire du 12 Juin 2017 sur la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux, il est procédé à cette élection, sachant qu'il faut trois titulaires et trois suppléants. **Mrs TELLIER Christian, EVRARD Daniel, et Mme LARDEUR Sylvianne** sont candidats comme titulaires ; **Mrs LECLERCQ Christophe, DUVAL Philippe et Mme FRAMMERY Charline** sont candidats comme suppléants. Ces membres du Conseil Municipal sont **élus au premier tour de scrutin** avec 15 voix chacun.

b) - Débat sur le Projet d'Aménagement :

Mr le Maire rappelle que la CCPL a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal le 12 Février 2015. Ce PLUI doit comporter un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui définit les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers,... ; les orientations générales concernant l'habitat, les transports, les déplacements, le numérique, le commerce, les loisirs,... Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Conformément au code de l'urbanisme, ces orientations générales doivent être soumises au débat du conseil municipal. Mr le Maire expose le projet de PADD (document disponible en mairie et sur le site de la CCPL) et déclare **le débat ouvert**, sachant que le zonage est hors sujet. **Les observations suivantes sont formulées :-Le Conseil Municipal approuve les orientations du PADD mais regrette cependant la limitation, voire l'interdiction de l'urbanisation dans les hameaux où le comblement des dents creuses souvent peu nombreuses ,devrait être permis. Par ailleurs, il faut effectivement garantir l'adaptation des futures constructions à leur environnement mais tout en laissant une certaine liberté aux futurs habitants.**



c) - Remplacement de la secrétaire de mairie :

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal que Mme Christelle PETIT, secrétaire de mairie a demandé sa mutation dans les plus brefs délais pour la commune d'Acquin-Westbécourt par lettre recommandée en date du 14 Juin 2017. Surpris par cette décision car n'ayant reçu aucune information ni de Mme C PETIT, ni de la municipalité d'Acquin, **Mr le Maire a accepté cette demande à compter du 14 Septembre 2017 (préavis réglementaire de 3 mois).**

Par ailleurs, il a fait paraître avec les conseils du Centre de gestion de la fonction publique une offre d'emploi sur le site communal et celui de Cap Territorial. Une expérience dans le secrétariat (mairie, syndicat des eaux) et la connaissance des logiciels N F I sont exigées.

d) - Décision modificative au BP 2017 pour l'acquisition d'un véhicule électrique dans le cadre du TEPC porté par la CC du Pays de LUMBRES :

Mr le Maire rappelle à l'assemblée la candidature de la municipalité pour la mise à disposition aux habitants d'un véhicule électrique afin d'offrir une solution de mobilité adaptée au milieu rural, ceci dans le cadre de l'opération « territoire à énergie positive et croissance verte » porté par la CCPL. Une convention a été signée avec le ministère de l'Environnement. Le plan de financement prévoyait une dépense de 30 000€ pour l'acquisition du véhicule ; des subventions d'un montant de 24 000€ (TEPCV + bonus) et un autofinancement de 6 000€. Un 1^{er} versement automatique du ministère d'un montant de 4 500€ va être effectué début juillet. Mais ce ministère demande désormais que les 3 communes candidates **gèrent elle-même leur projet**. La dépense doit donc apparaître en section d'Investissement du BP 2017 et exige une décision modificative. Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, **décide de prélever la somme de 20 000€ au compte 2128, de 10 000€ au compte 2135 ; et d'ajouter pour l'équilibre du BP, au compte 2182 (matériel roulant) une dépense de 30 000€ pour ce véhicule. Il s'agira probablement d'un Kangoo Express ou d'un Nissan.**

e) - Questions diverses :

1. Eclairage Public :

Mr le Maire a rencontré une nouvelle fois Mr Dufeutrelle, conseiller en énergie de la FDE 62. Après consultation de l'audit réalisé, il va rédiger un cahier des charges. Il propose de déplacer les lanternes L E D (35w) existantes dans le village sur les hameaux de Watterdal et La Raiderie et d'en implanter des nouvelles d'une puissance de 70w sur la rue principale. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande aussi un renforcement à l'entrée de Watterdal, au centre de l'ancienne RN42, et au bas de la rue du stade ; ainsi qu'une extension au hameau du Lusquet et sur la rue P Lefrançois (7 points lumineux supplémentaires). Si le montant total des travaux ne dépasse pas 25 000€, Mr le Maire est autorisé à demander des devis à trois entreprises (Blot, Bridault, et Merlot) ; sinon en cas de montant supérieur, une maîtrise d'œuvre en partie financée par la FDE62 sera nécessaire. Cette rénovation va bénéficier de plus de **70% de subvention** sur le montant total HT.

2. Subvention au collège St Bertulphe de Fruges :

Mr le Maire rappelle que ce collège prête deux véhicules aux communes de Nielles et Seninghem afin d'effectuer les navettes du centre de loisirs. IL propose donc d'attribuer à ce collège une subvention d'un montant de **150€** comme l'a déjà fait la commune de Nielles. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3. Rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets :

Il est présenté par Mr le Maire. Le tonnage OM augmente pour un poids total moyen de 225.4kg par habitant. Celui du tri sélectif baisse : - 56.9kg, comme celui du verre : - 46.6kg. Par contre **le tonnage du refus de tri augmente encore : -7.3kg. Le coût total s'élève à :- 2 536 659.62€ pour la CCPL. Les recettes sont de 2 124 841.53€. Le déficit de 411 818.09€ est financé par la CCPL.** La municipalité demande donc aux habitants de **faire des efforts pour diminuer le tonnage et de respecter les consignes de tri.** Le Conseil Municipal accepte ce rapport 2016 des déchets.

4. Les travaux du bistrot de Pays sont évoqués :

Malgré le travail quotidien de l'employé communal, tout l'aménagement intérieur reste à faire : isolation, cloisons, plafond, carrelage. De façon à achever la rénovation de l'édifice le plus rapidement possible, le conseil municipal **décide de recruter Mr Loic Dufour dans le cadre d'un contrat d'agent contractuel pour accroissement d'activité** à raison de 16 heures hebdomadaires pour une durée de 3 mois à compter du 1^{er} Juillet.



5. Il est décidé de donner mandat à la CCPL pour assurer **la mission de groupement des CEE (certificats d'économie d'énergie)** pour le compte de la commune dans le cadre du TEPCV, qui consistera à valider et valoriser les CEE que la commune obtiendra grâce aux actions de maîtrise de l'énergie réalisées sur son patrimoine (rénovation de l'éclairage public). La CCPL reversera à la commune le produit des CEE valorisés.

6. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant les sommes attribuées pour l'encadrement du centre de loisirs, décide de **ne pas accorder d'Indemnités aux animateurs pour les nuits de camping.**

7. **Le contrat de travail (CDD) de Mme Nadège Bourbiaux est renouvelé à compter du 13 Juillet 2017.**

Le Maire, C TELLIER



OPERATION 2017 "FLEURIR le PAS de CALAIS"

Cette année encore, la commune participe à l'opération: " Fleurir le Pas De Calais". Le fleurissement contribue à l'attractivité de notre territoire. Il embellit et entretient l'environnement; Il contribue à l'épanouissement de ce territoire.

JUILLET 2017 - PASSAGE de la COMMISSION " FLEURIR le PAS de CALAIS"





CENTRE de LOISIRS 2017 Nielles les Bléquin // Seninghem

Les communes de Nielles les Bléquin et Seninghem organisent un centre de loisirs commun du 10 au 31 JUILLET 2017 pour les enfants âgés de 3 à 15 ans.

Comme l'année dernière, le centre de loisirs sera muti-sites, les petits 3 à 8 ans seront accueillis à l'école de SENINGHEM, les plus grands 9 à 15 ans à l'école J Fauviau de NIELLES les BLEQUIN. Deux navettes assureront la liaison entre les deux lieux. Le thème retenu par Mme LEROY directrice est: **"l'espace et les équilibres"**

Au programme : - jeux - randonnées - rando-rail - Bal Parc - Denlys Parc - campings à Beaurainville pour les grands, à Laërt pour les 6/8 ans - piscine - acrobranche ... etc.

ENCADREMENT du CENTRE de LOISIRS

Directrice du centre : Mme LEROY

SENINGHEM	NIELLES
Melle LELEU Charlotte (adjointe) pour les 6/8 ans - (Bafa, PSC1)	Mr FAYEULLE Alexis (adjoint) pour les 9/11 ans - (Bafa)
Melle COQUERELLE Amélie pour les 3/5 ans - (Bafa, PSC1)	Mr BEN Jérémy pour les 11/15 ans - (Bafa)
Mr CAZIN Rémy pour les 6/8 ans - (Bafa, Surveillance baignade, PSC1)	Melle POURCHEL Amélie pour les 9/11 ans - (Bafa)
Melle FAYEULLE Ophélie pour les 6/8 ans - (Stagiaire Bafa)	Mr MONTOIS François pour les 11/15 ans - (Stagiaire Bafa)
Melle DAUSQUES Léa pour les 6/8 ans - (Stagiaire Bafa)	Mr DUVAL Théo pour les 9/11 ans - (aide)
Mr JOLY Adrien pour les 3/5 ans - (aide)	Melle BOURGOIS Célia pour les 11/15 ans - (aide)





TEMPS FORTS de JANVIER à JUIN 2017

Dimanche 8 JANVIER 2017 : CEREMONIE des VŒUX de la MUNICIPALITE



Mercredi 11 JANVIER 2017 : Les AINES FETENT les ROIS !



Vendredi 3 FEVRIER 2017 : REUNION de PREPARATION du TRAIL EVASION 2017





Samedi 4 FEVRIER: CONCOURS "DANSE AVEC les ETOILES" pour les danseuses de Seningh'en Danse



Mercredi 8 FEVRIER 2017 : REPAS du CLUB de l'AMITIE



FEVRIER 2017 : SEJOUR à la MONTAGNE avec le COMITE des FETES





Samedi 4 MARS 2017 : SOIREE THEATRALE du CLUB de l'AMITIE



Dimanche 19 MARS 2017 : 9ème Edition du TRAIL EVASION - au profit de : "Les Délices de Léa"



Dimanche 26 MARS 2017 : BONNE REPRISE de la BOULE SENINGHEMOISE





Samedi 8 AVRIL 2017 : GRAND NETTOYAGE de PRINTEMPS



Lundi 17 AVRIL 2017 : CHASSE aux ŒUFS de PÂQUES



Mardi 18 AVRIL 2017 : APRES MIDI RECREATIF SPECIAL LOTO par le Comité des Fêtes





Samedi 22 AVRIL 2017 : BANQUET des AÎNES



Vendredi 28 AVRIL 2017 : REMERCIEMENTS et REMISE des DONS du TRAIL EVASION



Lundi 8 MAI 2017 : CEREMONIE COMMEMORATIVE du 8 MAI 1945





Mercredi 10 MAI 2017 : PLATEAU des JEUNES FOOTBALLEURS



Vendredi 19 MAI 2017 : Le COMITE des FETES FÊTE les VOISINS



Jeudi 25 MAI 2017 : La MAXI VERTE est PASSEE par SENINGHEM





Avec la participation du TIR à l'ARC !



Jeudi 25 MAI 2017 : JOURNEE NATIONALE des U6 U7 à LONGFOSSE



Samedi 10 JUIN 2017 : GALA de DANSE du groupe SENING'en DANSE





EVENEMENTS SCOLAIRES

KERMESSE - CARNAVAL - ACTIVITES PERISCOLAIRES I

